

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

LOI N° 005/88 DU 17/02/89

autorisant la ratification de l'Accord-cadre
entre la République Populaire du Congo et la
République du Tchad, signé le 19 Octobre 1988
à Ndjamena.

--*-*-*

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE A DELIBERE ET ADOPTE,

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT, PROMULQUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} - Est approuvé l'Accord-cadre entre la République Populaire
du Congo et la République du Tchad, signé le 19 Octobre 1988 à NDJAMENA.

Article 2^o La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et ~~sera~~ ~~publiée~~ ~~en~~ ~~tant~~ ~~que~~ ~~loi~~ ~~de~~ ~~1989~~.

à Brazzaville, le 17 FEV. 1989

Général d'Armée Denis SASSOU NGUESSO.